



AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)

Appui aux réseaux universitaires membres et partenaires de l'AUF

APPEL À PROJETS RÉSEAUX 2024 EDITION DÉDIÉE À LA RELÈVE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE

1. Préambule

Issus d'une dynamique collective et coordonnée, les réseaux membres de l'Agence Universitaire de la Francophonie (réseaux institutionnels, sociétés savantes, communautés scientifiques et techniques ou de plaidoyer) constituent des partenaires indispensables pour l'AUF dans la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques. Ces réseaux représentent un vivier d'expertise de très haut niveau auquel l'AUF fait appel pour mener nombreux de ses projets internationaux. Leur diversité disciplinaire et géographique contribue également au développement de la francophonie scientifique et à la valorisation des sciences en français.

Parmi les services de l'AUF, proposés aux réseaux, figure un appel à projets annuel. Celui-ci permet à ces membres de déposer des projets et d'obtenir un appui financier pour leur réalisation.

L'édition 2024 de cet appel est dédiée à la relève scientifique francophone et vise à renforcer les actions pour la jeunesse : étudiants, doctorants et jeunes chercheurs des établissements membres de l'AUF. Les réseaux candidats à cet appel sont invités à proposer des projets structurants ou des activités incluses dans des projets existants à destination de la jeunesse universitaire francophone. Plusieurs activités sont éligibles à cet appel consacré à la jeunesse scientifique comme des bourses de mobilité, des stages, des séminaires, la participation à des conférences internationales, des aides à la publication, des ateliers de formation à distance ou en présentiel, du mentorat, des Prix, etc.

2. Qui est concerné par cet appel à projets ?

L'appel à projets cible prioritairement les réseaux membres de l'Agence Universitaire de la Francophonie. Il est toutefois également ouvert aux réseaux partenaires nouvellement créés avec l'appui de l'AUF, en attendant leur adhésion.

AUF - Révélateur du génie de la Francophonie scientifique

3. Objectifs

3-1-Objectif général :

L'appel à projets annuel est un mécanisme de soutien aux réseaux membres de l'AUF visant à appuyer leurs projets et initiatives spécifiques, s'inscrivant dans les priorités thématiques de la [stratégie 2021-2025](#)¹ de l'AUF.

Ce dispositif d'appui financier est conçu pour renforcer leurs capacités à répondre et à s'adapter aux besoins de la communauté universitaire francophone. Il participe également à apporter des réponses et des solutions aux enjeux émergents de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la société en général.

Thématiques prioritaires :

- ➔ **Transformation numérique et gouvernance universitaire** : il s'agit de projets de mise en œuvre d'espaces numériques, de mise en place ou de déploiement d'enseignements à distance et les projets visant à améliorer la gouvernance dans les établissements d'enseignement supérieur.
- ➔ **Employabilité et entrepreneuriat** : il s'agit de projets sur l'entrepreneuriat, d'amélioration de l'employabilité des étudiants, de création ou de l'amélioration de formations professionnalisantes en phase avec les besoins du marché du travail. Cela comprend également les projets ayant trait à la qualité de la vie estudiantine en général.
- ➔ **Réseautage et coopération internationale** : il s'agit de projets visant à créer, à dynamiser les réseaux universitaires disciplinaires ou de plaider, toute action visant à améliorer les partenariats et le réseautage international ou encore à renforcer les synergies entre une diplomatie scientifique et les politiques publiques.
- ➔ **Formation des formateurs et innovation pédagogique** : Il s'agit de projets visant à renforcer la qualité des apprentissages des élèves et des étudiants, par l'intermédiaire de dispositifs de formation de formateurs, ainsi que par l'innovation et la création de supports pédagogiques. Ce faisant, c'est l'amélioration de la qualité globale des systèmes éducatifs qui est visée. L'objectif est d'appuyer les établissements et les ministères qui le souhaitent dans la conception et la mise en œuvre de stratégies et de démarches d'accompagnement professionnel des enseignants, en formation initiale ou en poste, adossées à une analyse des besoins et à l'observation de leurs pratiques professionnelles.
- ➔ **Recherche et valorisation** : il s'agit de projets de recherche, d'organisation de manifestations scientifiques, d'actions de valorisation de la recherche, d'études prospectives dans différents domaines, d'appui à la publication scientifique francophone, de prix, de mobilités de doctorants ou de jeunes chercheurs.

¹ <https://l.auf.org/Strategie-AUF-2021-2025>

3-2-Objectifs spécifiques

Dans le cadre de son engagement envers le développement de la recherche et de l'éducation, **L'AUF dédie l'appel à projets 2024 à la promotion et au soutien de la relève scientifique**. Le but étant de faire découvrir, d'encourager et de développer les talents émergents dans les divers domaines scientifiques, et de contribuer au renouvellement de la recherche à l'échelle nationale et internationale. Les projets déposés devront par conséquent mettre en évidence :

- Des projets portés par des jeunes chercheurs ou des équipes de jeunes chercheurs.
- Des projets innovants ayant un potentiel d'impact significatif dans les domaines cités dans la rubrique 3.1
- Des projets à impact social ou environnemental
- Des projets qui démontrent une approche interdisciplinaire

4. Critères d'éligibilité et modalités de sélection des projets

4-1. Critères d'éligibilité

- Chaque réseau pourra soumettre un maximum de deux propositions de projets, chacune devant faire l'objet d'un dossier de candidature distinct. Le réseau porteur du projet, si membre, doit être à jour de ses cotisations d'adhésion à l'AUF. Les projets doivent répondre aux critères suivants :
- Mettre en évidence le soutien à la relève scientifique francophone, en proposant des actions à destination des doctorants et des jeunes chercheurs ;
- S'inscrire dans l'un ou plusieurs des objectifs, tels que définis dans la section 3 de cet appel à projets ;
- Faire bénéficier des établissements membres de l'AUF² et compter au moins un établissement issu de pays à revenus faibles ou intermédiaires²;
- Présenter un caractère utile, réaliste et opérationnel tendant à s'insérer dans les pratiques des bénéficiaires du projet ;
- Décrire avec précision les activités, les résultats attendus et les livrables
- Respecter le calendrier d'exécution de mise en œuvre de l'appel ;

Cas particuliers :

- Les réseaux universitaires qui, pour la même période, bénéficieront d'un financement de l'AUF obtenu en réponse à une demande explicite de la part des directions régionales ou centrales de l'AUF (ex. appels à projets, besoins d'expertise dans le cadre de projets), peuvent répondre à cet appel à projets. Cependant, le cumul de financements de l'AUF pour un même projet n'est pas autorisé ;

² <https://www.auf.org/lesmembres/nos-membres/>

- Les projets associant plusieurs réseaux membres ou permettant la création de synergies entre pôles disciplinaires du Conseil des réseaux de l'AUF et/ou entre réseaux appartenant à un pôle disciplinaire du Conseil des réseaux de l'AUF seront très appréciés ;
- Les réseaux ayant bénéficié d'un soutien financier pour un/des projets en 2023 seront éligibles à l'octroi d'un financement 2024 avant même la fin de l'exécution de la convention 2023, sous réserve de pouvoir garantir la réalisation du/des projets pour le 31 mai 2024.

4-2. Modalités de sélection des projets

A la clôture de l'appel, après vérification de l'éligibilité des dossiers, un comité d'évaluation multidisciplinaire composé de membres du Conseil scientifique de l'AUF se réunira pour procéder à l'étude des propositions jugées recevables. Un nombre limité de projets (entre 12 et 15) sera retenu au regard des financements disponibles.

Selon les projets ou activités proposées, les évaluateurs seront attentifs aux critères d'appréciation suivants :

- Adéquation avec la stratégie de l'AUF : Le projet s'inscrit-il au moins dans l'une des priorités thématiques de la stratégie de l'AUF ?
- Mobilisation de la jeunesse scientifique francophone : Dans quelle mesure le projet implique, mobilise et cible particulièrement les doctorants et les jeunes chercheurs qui constituent la relève scientifique de demain ?
- Objectif et pertinence : Dans quelle mesure le projet répond-il à des besoins clairement identifiés ?
- Caractère réaliste et opérationnel : Dans quelle mesure le projet est utile et s'intègre dans l'activité des bénéficiaires ?
- Qualité de la démarche : La méthodologie de mise en œuvre est-elle adaptée aux spécificités des besoins des bénéficiaires ?
- Responsabilité sociale et inclusivité : Dans quelle mesure le projet prend-il en considération la dimension de durabilité environnementale et/ou sociale et/ou économique et d'inclusion ?
- Pérennisation : Sur le long terme, quel est le modèle économique du projet et quelles sont les conditions de sa pérennisation ?
- Résultats et livrables : Dans quelle mesure les indicateurs d'évaluation du projet sont-ils pertinents par rapport aux livrables attendus ?
- Budget : Les dépenses prévues sont-elles adaptées aux activités du projet ?
- Co-construction des projets : Le projet est-il élaboré et porté par plusieurs établissements et présente-t-il clairement une démarche partenariale ?

5. Budget

- Le financement accordé par l'AUF ne pourra pas excéder 70 % du coût global du projet et ne pourra pas dépasser 20 000 € (vingt mille euros) par projet.
- Le financement pourra cibler des activités précises dans le cadre de projets plus amples.
- La prise en charge financière pourra couvrir :
 - Les frais de déplacement (transport, séjour) pour l'organisation de colloques, d'ateliers de travail, d'universités d'été, de regroupements de chercheurs, etc. (Cf. Annexe *Barème AUF*) ;
 - Les dépenses de communication, de publication et d'accès à la documentation ;
 - La mobilisation d'expertise (uniquement si celle-ci n'est pas disponible au sein du réseau ou dans le cadre du partenariat) en cohérence avec les objectifs visés par le projet (Cf. Annexe *Barème AUF*) ;
 - La prise en charge partielle de matériels ou d'équipement spécifique au projet (ex. matériel pédagogique), selon des besoins clairement définis et détaillés dans le dossier de réponse à cet appel, pourra, le cas échéant, être envisagée dans la limite de 10 % du montant total du financement demandé à l'AUF. L'achat de matériel pour la gestion du projet ne sera pas accepté.
- Aucun financement ne sera accordé pour :
 - La prise en charge de frais de fonctionnement ;
 - La prise en charge de frais de gestion ;
 - La rémunération de personnes ressources pour la gestion du projet ;
 - L'organisation d'assemblées générales ou de réunions de conseils (administration, scientifique, bureau, comités de pilotage etc.) du réseau ;
 - Le règlement des cotisations d'adhésion à l'AUF ou à d'autres structures.
- Les projets pluriannuels sont acceptés dans la limite de 2 années consécutives. Cependant, le budget prévisionnel devra faire l'objet d'un découpage annuel. A noter que si le projet 2024 est retenu, une actualisation devra être déposée dans le cadre de l'appel à projets de l'année 2025, pour un soutien aux activités de la 2^e année.
- La délégation des crédits aux porteurs des projets retenus sera effectuée comme suit :
 - 80 % de la subvention à la signature de la convention ;
 - 20 % de la subvention maximum à la remise des bilans d'activités et financiers.

6. Canevas de présentation

La présentation du projet ne devra pas excéder 8 pages (documents annexes non compris). Elle devra comprendre toutes les rubriques suivantes :

Informations générales : Coordonnées de la personne qui dépose, Nom du réseau porteur du projet, intitulé du projet, dates de début et de fin du projet, priorités thématiques de la stratégie de l'AUF dans lesquels s'inscrit le projet ;

Description du projet : Contexte et justification du projet, brève description du projet et de la méthodologie de mise en œuvre, objectifs et résultats attendus, groupes cibles, responsabilité social et inclusivité, hypothèses et risques, impact et pérennisation, mesure des objectifs, activités prévues (intitulé, chronogramme, lieu, dates début et fin, budget prévisionnel de chaque activité) ;

Parties prenantes du projet : Représentants du réseau universitaire porteur du projet, représentants des établissements bénéficiaires, représentants des établissements partenaires financiers du projet, autres partenaires du projet (hors partenaires bénéficiaires et financiers). Pour chacune des parties prenantes, mentionner : noms et prénoms des contacts, institutions d'affiliation et pays, rôles dans le projet, courriels ;

Budget détaillé : Budget prévisionnel exprimé en euros € (à joindre en fichier Excel selon le modèle fourni) dans lequel seront mentionnés : le budget total du projet, les contributions des différents partenaires et la contribution demandée à l'AUF.

Documents annexes : Le dossier de candidature, composé du formulaire de candidature à renseigner en ligne sur la plateforme : <https://appelsprojets.auf.org/> devra être accompagné des documents joints suivants :

- Le budget détaillé dûment renseigné (cf. modèle Excel) ;
- Les lettres ou accords du (des) établissement(s) bénéficiaire(s) ;
- Les lettres ou accords d'engagement du (des) établissements partenaire(s) le cas échéant ;
- La fiche descriptive du réseau porteur du projet (en format docx, cf. modèle) ;

7. Calendrier de mise en œuvre

11 février 2024	Lancement de l'appel à projets
20 mars 2024	Date limite de dépôt des projets
Du 20 mars au 20 avril 2024	Examen des dossiers et évaluation des projets
20 avril 2024	Notification des porteurs des projets retenus
Du 20 avril au 10 mai 2024	Préparation et Signature des conventions
Du 10 mai 2024 au 30 avril 2025	Mise en œuvre des activités
30 avril 2025	Remise du rapport d'activité et du rapport financier

8. Contacts

Pour toute complément d'informations, veuillez écrire à l'adresse :

appel-projets-reseaux-2024@auf.org

Annexe – Barèmes AUF

Barèmes des plafonds relatifs aux forfaits applicables aux frais de mission

Type de forfait	Paris	France - régions	Québec	Pays du Nord hors France et Québec	Pays du Sud
Perdiem	180 €	130 €	160 €	140 €	110 €
Repas hors perdiem	30 €	25 €	30 €	25 €	25 €
Petit-déjeuner	10 €	8 €	8 €	8 €	6 €
Forfait transport (par destination)					
<i>si trajets en avion</i>	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
<i>si trajets en train</i>	3 €	15 €	3 €	3 €	

Barème des plafonds applicables aux frais d'expertise externe

Nature de l'expertise	Conseil, Conception, Étude		Encadrement de formation / Enseignement
Niveau d'expertise	Expert principal	Expert associé	
Forfait journalier	450 €/jour	300 €/jour	200 €/jour minimum 4h/jour
Forfait horaire	-	-	40 €/heure

NB : Frais réservés à la mobilisation d'une expertise externe, lorsque celle-ci n'est pas disponible au sein du réseau ou dans l'ensemble du partenariat